

Direction de la Modernisation de la Gestion des
Ressources Humaines
Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :
Isabelle BAPTISTA

Laetitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01. 95 / 01.98
drh-biatss-la@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de collègiums
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles scientifiques
Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes de formation
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoires de recherche
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles de compétences et de
services
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions centrales
Monsieur l'Agent Comptable

Objet : Campagne 2025 de promotion par liste d'aptitude des personnels ITRF

Réf : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels

Je vous informe de l'ouverture anticipée, au sein de l'université de Lorraine, de la campagne d'avancement de corps des personnels ITRF, au titre de l'année 2025.

Les candidatures à la liste d'aptitude seront étudiées par le nouveau groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » ministériel, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG fixés par l'Etablissement.

A cet effet, notre Université propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques et des personnels. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle, du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis à l'agent et devra obligatoirement faire figurer la mention de l'avis concerté de la direction de la structure.

Si l'un de vos personnels ne souhaite pas candidater, **il n'a plus à le formuler.**

Je tiens à porter à votre connaissance que l'accès à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur implique une mobilité fonctionnelle, sauf si l'agent exerce déjà des fonctions d'un corps supérieur, après analyse de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) par la direction de l'accompagnement et du développement RH.

Pour en savoir plus sur les modalités de promotions, je vous invite à consulter le webinaire « promotion » disponible sur l'ENT, rubrique « ULTV ».

Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos agents et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe_UL_1a) et du délai de transmission.

La Direction de la Modernisation de la Gestion des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.

A Nancy,

Pièces annexes disponibles sur l'ENT > Information RH :

- courrier à remettre à chaque agent promouvable en position d'activité, congé longue maladie, congé longue durée, décharge syndicale, détachement sortant, mise à disposition, et précédemment affecté dans votre structure
- un état des emplois successifs (annexe C2bis), rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3), rapport d'activité et parcours professionnel (annexe C4)
- bilan récapitulatif des campagnes précédentes
- calendrier de gestion
- conditions de promouvabilité
- procédure de constitution d'un dossier d'avancement (annexe_UL_1a)
- logigramme (annexe_UL_2a)
- **annexe 2 – critères de promotion des personnels BIATSS**